VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 avril 2016.

Présents : MM & Mme Defat, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J, Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Excusée : Mme Maqua J, Conseillère communale.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 24.03.16 : **à l'unanimité approuve ce PV**.

Comptabilité

2. Octroi d'un subside ordinaire 2016 à la salle St-Lambert à Sensenruth : 500,00€ : **à l'unanimité approuve l'octroi de ce subside.**

3. D.E. : Règlement Communal relatif aux modalités de raccordement à la D.E. (complémentaire au Règlement Général Communal de la D.E.) : approbation : **à l'unanimité approuve ce règlement communal.**

Conventions

4. Convention de mise à disposition de la salle du Village «La Caïolire» : reconduction : **à l'unanimité approuve la reconduction de cette convention.**

5. Convention de mise à disposition de la salle du Village «Le Hultai » : reconduction : **à l'unanimité approuve la reconduction de cette convention.**

6. Convention de mise à disposition de la salle du Village «Ma Bohême» : reconduction : **à l'unanimité approuve la reconduction de cette convention.**

7. Convention de mise à disposition à Mr Geoffrey Petit, à titre précaire et non soumis à la Loi sur le Bail à Ferme, une bande de terrain d'une superficie d'1 ha à

prendre dans les parcelles communales sises à la « Gernelle », cadastrées à Bouillon, 1ére Div., S° C, n° 591/P et 591/G. pour la culture maraîchère : **approbation : par 11 oui, 4 abstentions (Istace, Adam, Gobert, Albert) et 1 non (Dachy) approuve cette convention**.

Mr Adam justifie son abstention par le fait que le terrain mis à disposition gratuitement pour « cultures maraîchères » se situe, en Zone de Loisirs (différent d'une zone agricole) et que l'on donne ce terrain à disposition d'un habitant de la Commune de Paliseul. Mr Adam demande la priorité à un Bouillonnais.
Mr Adam demande que soit arrêté un Etat des Lieux de tous les terrains sis sur la Commune, susceptibles d'être mis à disposition pour le monde agricole et que cette liste soit portée à la connaissance des habitants bouillonnais.

Mr Dachy demande le report du point, ce que le Président n'accepte pas vu l'urgence. Le terrain est mis à disposition pour le cultiver biologiquement et on est déjà fin avril.

8. Convention de mise à disposition d'un terrain sis Boulevard Vauban, 9, à 6830 Bouillon (jardin du CPAS) : dans le cadre du « potager du CPAS » : **approbation : à l'unanimité approuve cette convention.**

Fabriques d'Eglise

9. F.E. : compte 2015 des F.E. de Bouillon et Noirefontaine : **approbation. : à l'unanimité approuve le compte 2015 de la F.E. de Bouillon (boni de 7.835,11€) et le compte de la F.E. de Noirefontaine (boni de 43.312,32€).**

Intercommunales

10. Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO du 02.06.2016 : approbation des points mis à l'ordre du jour : **à l'unanimité approuve les points mis à l'ordre du jour de ces AG.**

Transactions Immobilières

11. Achat du bâtiment postal sis Rue de la Poste, 3 à 6830 Bouillon : décision de principe : **par 12 oui et 4 abstentions (Istace, Adam, Gobert, Dachy) marque son accord de principe pour l'achat de ce bâtiment pour 190 000,00€ et la perception d'un loyer annuel de 8 600,00€.**
Mr Istace justifie son abstention par le prix qu'il juge exhorbitif pour un tel bâtiment.

12. Point supplémentaire ajouté par Mr Gobert selon article 1122-24 du C.D.L.D. : je souhaite que le Conseil Communal examine les éléments objectifs de motivation pour la sortie du RGBSR des villages concernés afin que le Collège Commnal de Bouillon adresse une demande au Ministre de l'Aménagement du Territoire, à savoir, prendre un Arrêté Ministériel pour la suppression de ce règlement sur la Commune de Bouillon **: à l'unanimité approuve les éléments objectifs et juridiques de motivations pour la sortie du RGBSR présentés par Mr Gobert et demande à**

l'A.C. d'entamer la procédure de suppression du RGBSR à Bouillon et à l'intégrer dans le schéma de structure.

<u>Questions</u> :

1) Mr Istace : quid des traçages des parkings dans Bouillon et plus spécifiquement, de celui de l'Esplanade ?
   Le Bourgmestre précise que ce traçage sera effectué dès que la météo le permettra et que l'on sera en possession d'un plan précis et détaillé pour ce faire.

2) Mr Dachy : la signalisation du parking des TEC est insuffisante dans le centre-ville : à revoir.

3) Mme Lemmens : il serait intéressant de décentraliser la Bouillonnante sur un autre site que celui de l'Esplanade.
   Le Bourgmestre précise qu'il faut avant tout trouver un autre site adéquat pour ce faire.

4) Mr Albert : Quel est le résultat du Grand Nettoyage de Printemps ?
   Le Bourgmestre répond que le résultat est mitigé, cela dépend beaucoup des villages qui participent ou pas.
   Proposition d'Alain Albert : obliger toutes les associations qui bénéficient d'un subside communal de participer à ce nettoyage.

5) Mr Gobert : la Marche Gourmande de Corbion du 22.05.2016 passe par la promenade des « Crêtes de Frahan, or sur cette promenade, les escaliers sont descellés et même toute la rampe d'escaliers est déplacée sur le côté de la promenade : à réparer – urgent.

Il est 21 H 15. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 17 mai 2016.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,
J. MATHIEU	A. DEFAT